

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses pour le relèvement de la côte dans le voisinage des caps *Tormentine* et de la *Traverse*, dans l'île du *Prince-Edouard* et la terre ferme, et du tracé d'un chemin de fer devant relier ces caps jusqu'au chemin de fer Intercolonial et de l'île du *Prince-Edouard*, le tout, dans le but d'assurer une communication avec l'île dans les mois d'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cent soixante et dix dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service par voie de mer et par chemin de fer, pour être en mesure, s'il y a nécessité, d'accorder six mois de subvention à un service postal entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achat de grains pour les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une somme additionnelle aux Sauvages de *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle en faveur des Sauvages à la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense de la commission chargée d'établir la frontière d'*Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense prévue pour la mise à exécution de la loi concernant les boissons enivrantes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification à la veuve de feu le lieutenant-colonel *W. F. Coffin*, commissaire des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme nécessaire à la mise à exécution de la loi des poids et mesures dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'érection d'une ligne télégraphique de *Victoria* à *Nanaimo, C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales et être distribuée comme suit : arpentage des townships *Saskatchewan*, \$10,000 ; arpentage, grands chemins, *Manitoba*, \$2,500 ; pour le loyer, la papeterie, etc., de trois nouveaux bureaux \$1,900, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la meilleure audition des Comptes " Publics," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 11. Retranchez depuis : " attachés " jusqu'à " nul " dans la 14<sup>me</sup> ligne, étant le paragraphe (b) de la première section.

Page 1, ligne 14. Retranchez les mots : " greffier de la paix " formant partie du paragraphe (c) de la première section.

Page 4, ligne 3. Retranchez depuis " déqualifié " jusqu'à " nul " dans la 32<sup>me</sup> ligne et insérez ce qui suit comme 10<sup>me</sup> section :

" Nul membre du Sénat ne devra être, d'une manière directe ou indirecte,